

Séance du Conseil municipal du 17 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	Y. Cogne, président I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusés :	C. Curchod et P.-Y. Christen
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2018 est approuvé par 8 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président relève que seuls 6 ou 7 conseillers municipaux étaient présents lors des promotions. Il n'y avait donc même pas un conseiller municipal différent pour donner un prix à chacune des 8 classes, ce qui est dommage. Chacun avait sans doute de bonnes raisons pour être absent, mais il est important de participer aux promotions.

Le président signale que les conseillers municipaux ont reçu la liste des décisions de l'ACG par courriel. Il aimerait savoir si l'exécutif s'est opposé à l'une ou l'autre de ces décisions.

Mme Walthert indique que l'exécutif s'est simplement abstenu concernant le bibliobus étant donné que Cartigny n'offre pas cette prestation.

Le président propose de ne pas s'opposer à ces propositions de l'ACG.

Le président rappelle qu'il est demandé aux conseillers de répondre à l'invitation des SIG pour la visite des Cheneviers et la séance d'information qui auront lieu le 27 novembre 2018 dès 16h15.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Walthert indique que l'exécutif a travaillé sur le budget et que la commission des finances pourra bientôt se pencher sur celui-ci.

Mme Bolle de Paoli signale qu'elle a besoin de l'accord de principe du Conseil municipal, sur proposition de la mairie de Bernex, pour voter sur la dissolution du groupement intercommunal de la Champagne pour le CASS. En effet, la seule activité concernait la participation financière des communes membres du groupement pour la mise à disposition des locaux de Bernex, or, avec la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes, le financement est maintenant pris sur le fonds de régulation. Après ce vote de principe, une délibération formelle sera soumise au Conseil municipal pour dissoudre ce groupement.

L'accord de principe pour la dissolution du groupement intercommunal pour le CASS de Bernex est accepté à l'unanimité

4. Rapports de commissions

Aucun rapport de commission

5. Propositions et questions

Aéroport – Processus PSIA

M. Pontinelli rappelle que la commune de Cartigny avait fait une opposition individuelle et une opposition collective (une lettre a été envoyée dans le cadre de l'ATCR) au projet de fiche PSIA. L'OFAC a reçu environ 300 oppositions qu'il est en train de traiter et devrait donner une réponse d'ici la fin de l'année, voire le début de l'année prochaine.

Pendant l'été, la commune a reçu une lettre de l'office de l'urbanisme du canton l'informant que l'OFAC avait ouvert une procédure de consultation concernant la partie conceptuelle des fiches PSIA. Il faut savoir que chaque aéroport suisse aura une fiche PSIA qui va définir dans quelles conditions l'activité aéronautique va se dérouler. Au-dessus de ces fiches, il y a une partie conceptuelle PSIA où sont définies les lignes stratégiques des autorités fédérales concernant ces fiches PSIA. Les autorités fédérales n'avaient pas jugé bon de consulter les communes, mais celles-ci ont été informées de ce processus par le canton. Suite à des pressions auprès de l'OFAC, celui-ci a ouvert ce processus de consultation aux communes. Initialement, le canton devait répondre jusqu'au 4 septembre 2018, mais comme les communes ont été incluses dans le processus de consultation, le délai a été prolongé jusqu'au 28 septembre 2018 pour que les communes puissent prendre position sur cette nouvelle partie conceptuelle.

M. Pontinelli fait savoir que le précédent concept a été adopté en 2000. La Confédération a voulu le modifier en fonction des nouvelles études réalisées sur l'augmentation du trafic aérien à l'horizon 2030-2050. Au fond, ils vont essayer d'adapter cette partie conceptuelle et d'intégrer cette augmentation du trafic en faisant en sorte que les infrastructures existantes puissent absorber cette augmentation de trafic. C'est quand même quelque chose d'assez complexe. Il faut lire cette proposition de nouvel instrument à la lumière de celui de 2000 et en lien avec le rapport sur la politique aéronautique que le Conseil fédéral a adoptée en 2015.

M. Pontinelli écrira, d'ici au 28 septembre 2018, une lettre pour prendre position par rapport à cette partie conceptuelle. Cela étant, l'important pour la commune était de prendre position

par rapport à la fiche PSIA, ce qu'elle a déjà fait. En effet, à travers cette nouvelle fiche PSIA de l'aéroport, il y aura vraiment des conséquences concrètes pour la commune et pour ses administrés. La partie conceptuelle est une partie plus générale. Il faut que la commune prenne position sur celle-ci, mais elle est de moindre importance que le projet de fiche PSIA. M. Pontinelli annonce que le projet de courrier de la commune sera transmis aux conseillers municipaux.

Mme Walthert a entendu dire qu'il a été possible de négocier, à Zurich, le fait qu'il n'y ait pas de départs avant 6h30 du matin et pas d'atterrissage au-delà de 23h30.

M. Pontinelli confirme que c'est le cas. Cette décision est liée à des pressions de l'Allemagne.

M. Perron fait remarquer que l'aéroport de Zurich a la particularité d'être un hub. Il ne vit donc pas des vols dès 6h00. À Genève, l'intérêt des vols, ce sont ces fameux vols à 6h00. Beaucoup d'entreprises viennent à Genève étant donné qu'on peut y faire un vol aller-retour dans la journée. Si les vols entre 6h00 et 7h00 sont supprimés, l'intérêt devient beaucoup plus faible. Si on paie si peu cher pour les taxes d'aéroport, bien que cela reste un aéroport cher, c'est en raison de tous ces vols dès 6h00 et de tous ceux qui arrivent à 21h00. C'est le revers de la médaille. Si le nombre de vols est réduit, les taxes d'aéroport seront plus élevées et l'attractivité pour la Genève internationale sera moins importante.

Mme Walthert note qu'il y a aussi beaucoup d'entreprises à Zurich qui utilisent l'aéroport.

M. Perron est d'accord, mais il y a tous les vols directs pour les grandes destinations à Zurich. À Genève, il y a 140 destinations directes dont les deux tiers doivent être dans des horaires que les voyageurs aiment, mais que ceux qui subissent le bruit des avions n'aiment pas. Il faut voir que les vols qui vont à Londres à midi n'intéressent que les touristes. M. Perron voyage beaucoup. Il ne prend que des vols tôt le matin et ce sont tous des vols qui rentrent le soir, sinon cela signifie une nuit d'hôtel en plus.

Mme Walthert fait remarquer qu'il y a également des vols Zurich – Londres et qu'il doit donc y avoir le même type de trafic à Zurich.

M. Perron signale que la ligne Zurich – Londres est également desservie par British Airways, Lufthansa et d'autres. À Genève, c'est beaucoup plus concentré.

M. Pontinelli constate qu'il s'agit d'un précédent intéressant par rapport à la situation genevoise.

Le président propose à M. Pontinelli d'envoyer le lien internet pour que les conseillers municipaux puissent prendre connaissance de la partie conceptuelle PSIA.

Dossier des gravières

M. Schornoz aimerait savoir où en est le dossier des gravières avec Me Megevand.

Le président signale qu'il a rendez-vous avec Carine Zach et Me Megevand jeudi matin pour faire le tour du dossier. Il faut savoir que rien ne s'est passé depuis mai 2017 au niveau de l'Etat. Le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à aller de l'avant, mais celui-ci n'a apparemment toujours pas pris de décision.

Champions cartiginois

M. Schornoz signale que lors du récent championnat suisse des apprentis à Berne, le jeune cartiginois Nicolas Ettlin a obtenu une médaille d'or.

Mme Dubouloz va interviewer Nicolas Ettlin ainsi qu'Edouard Buri, qui a également participé à ce championnat, pour le prochain Echo de Cartigny.

Le président se demande si la commune n'avait pas prévu d'offrir un cadeau aux cartiginois devenus champion ou de les recevoir à la mairie.

Mme Moget a l'impression que le Conseil municipal avait remis en question cette pratique.

Mme Zäch indique que l'exécutif décidera de la suite à donner à ce sujet.

Préavis de la commission des bâtiments

Mme Walthert rappelle que le Conseil municipal avait discuté des préavis émis par la commission des bâtiments lors de sa séance de juin 2018. Mme Lörtscher a effectué un travail de compilation de toutes les décisions depuis le début de l'année. Ce tableau sera complété au fur et à mesure des décisions de la commission. L'idée est de l'envoyer aux conseillers municipaux ou de le mettre à disposition sur CMNET.

Salle communale

M. Loeffel note que la commune a beaucoup investi dans la salle communale. Le résultat est très réussi, notamment l'éclairage. Par contre, le rideau est vraiment moche en l'état.

Mme Zäch rassure M. Loeffel sur le fait que l'installation des rideaux n'est pas encore terminée. Pour le reste, il est vrai qu'il y a de nombreux compliments sur les travaux effectués à la salle communale.

Écho de Cartigny

Mme Dubouloz signale que la commission de l'information s'est réunie la semaine dernière. Celle-ci est toujours à la recherche d'articles et d'informations pour enrichir le journal. Le prochain numéro paraîtra à fin décembre avec un délai fixé au 2 novembre 2018 pour rendre les articles. Mme Dubouloz sollicite les présidents des diverses commissions pour regarder, peu avant l'édition d'un nouveau numéro, s'il y a une information qu'ils pourraient donner pour le journal. Cela ne doit pas obligatoirement être un long texte.

Mme Bolle de Paoli ajoute que des idées pour le sujet à traiter dans l'édito sont également bienvenues.

M. George pense qu'une possibilité serait d'interviewer le conseiller d'État en charge de la surveillance des communes. Monsieur Longchamp avait mis beaucoup de pression sur les communes et il serait intéressant de savoir comment le nouveau magistrat en charge de ce dossier envisage d'interagir avec les communes.

Calendrier des séances

Le président signale que les dates des séances du Conseil municipal pour 2019 ont été transmises aux conseillers municipaux.

Mme Lörtscher précise que la séance du 25 février 2019 est sous réserve, car elle risque de coïncider avec la soirée des promotions citoyennes. Le cas échéant, elle serait déplacée au lendemain.

La séance est levée à 21h05.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillere-e :

.....

.....

.....